

# CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAINT-LÉONARD

-----  
Séance du lundi 18 mars 2024

Rapporteur : Monsieur le Président

## QUESTION N° 03 :

### **Affectation du résultat 2023**

Au vu des éléments du compte administratif 2023, il appartient à l'assemblée délibérante de statuer sur l'affectation du résultat cumulé de fonctionnement.

Il est proposé aux membres de la commission d'affecter le résultat selon le tableau ci-après.

*Adopté à l'unanimité*

 Signature du président	 Signature du secrétaire de séance	Date de mise en ligne  21/03/2024
---	--	---

76600  
Code INSEE

Commune de SAINT-LEONARD  
C.C.A.S.

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le

ID : 076-267600831-20240318-20240103-DE

Berger  
Levrault

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Le Conseil d'Administration réuni sous la présidence de , Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 21 306.70 €  
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 15  
Nombre de membres présents :  
Nombre de suffrages exprimés :  
VOTES : Contre Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<u>A Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	13 853.51 €
<u>B Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	7 453.19 €
<b>C Résultat à affecter</b> = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	<b>21 306.70 €</b>
<u>D Solde d'exécution d'investissement</u>	15 422.13 €
<u>E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)</u>	0.00 €
<b>Besoin de financement F</b>	<b>=D+E 0.00 €</b>
<b>AFFECTATION = C</b>	<b>=G+H 21 306.70 €</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1068 en investissement</b> G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
<b>2) H Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	21 306.70 €
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (5)</b>	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : \_\_\_\_\_, subvention : \_\_\_\_\_ ou autofinancement : \_\_\_\_\_

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation

Certifié exécutoire par , Président, compte tenu de la transmission , le et de la publication le 22/02/2024.

A Saint-Léonard, le 18/03/2024.

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE****De SAINT-LEONARD****Assemblée du lundi 18 mars 2024****Membres :**

En exercice :	15
Présents :	9
Ayant donné pouvoir :	3
Votants :	12

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit mars, à dix-neuf heures, l'Assemblée du CENTRE COMMUNAL d'ACTION SOCIALE de SAINT-LEONARD, légalement convoquée le onze mars deux mille vingt-quatre, s'est réunie à la salle Henri Lambert.

Monsieur HOGUET Bernard, Maire, Président, procède à l'appel nominal auquel répondent :

**PRESENTS :**

Madame HACHE Elvira  
Madame LEBAS-PIGNOL Marie-Claire  
Madame MALANDAIN Bernadette  
Madame RIOULT Sophie

***Membres désignés par le Conseil Municipal*****Etaient également PRESENTS :**

Madame CADINOT Claudine  
Madame LEQUEUX Sandrine  
Monsieur MALANDAIN Bernard  
Monsieur NOEL Didier

***Membres désignés par arrêté*****Etaient ABSENTS EXCUSES :**

Madame DÉGREMONT Marie-Lise (pouvoir à Madame Lebas-Pignol)  
Madame FOU COURT Gwenaëlle  
Madame JARRY Christelle  
Madame KHALIFE Nour El Houda  
Madame LETELLIER Nathalie (pouvoir à Madame Malandain)  
Monsieur BRONNEC Pascal (pouvoir à Monsieur Noel)

**Madame Bernadette MALANDAIN est élue secrétaire de séance.**

Envoyé en préfecture le 19/03/2024

Reçu en préfecture le 19/03/2024

Publié le



ID : 076-267600831-20240318-20240103-DE